

6bis Bd Maréchal Juin  
 06800 CAGNES SUR MER  
<https://alpes-maritimes.ffrandonnee.fr>

[mchech@ffrandonnee.fr](mailto:mchech@ffrandonnee.fr)  
 Tél. 06 38 41 11 14

**Assurance R.C.P.**  
 WTW France - Département Sport ImmeubleQuai 33,33/34 quai De Dion Bouton  
 CS70001 – 92814 Puteaux  
 Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoye.com](mailto:ffrandonnee@grassavoye.com) Contrat n° : 41789295M /0002

**Garantie financière :**  
 GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132rue des Trois Fontanot 92000  
 Nanterre  
 Tel 33(0)149313131  
 Contrat n° 4000716162 /0

Cagnes sur Mer le 10 décembre 2026

## CAP SUR L'ILE MAJORQUE

### du vendredi 02 octobre au mardi 13 octobre 2026

#### (12 jours – 11 nuits)



Le séjour est ouvert aux adhérents du Comité Départemental des Alpes-Maritimes, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité et assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 15 au minimum, 34 au maximum

Dates : du vendredi 2 octobre au mardi 13 octobre 2026

Déplacements : Avion au départ de Nice ou autres et transfert en bus sur place, portage des bagages.

#### **PROGRAMME :**

Les randonnées prévues pour le séjour seront de l'ordre de 8 à 15 km et entre 300 et 1000 m de dénivelés positifs ou négatifs, elles seront assurées par 2 animateurs brevetés et constituées de 2 groupes. Elles vous permettront de découvrir une charmante île espagnole des Baléares avec sa nature resplendissante et son charme médiéval, ses sentiers au cœur de décors très variés, en montagne ou sur le littoral.

#### **HEBERGEMENT :**

L'hébergement sera assuré en différents hôtels sur l'itinéraire, en demi-pension.

#### **COUT DU SEJOUR**

Le coût du séjour est évalué à **2000 €** par personne en demi-pension et en chambre double (pas de chambre individuelle). Il sera confirmé en fonction du nombre de personnes et de la variation du coût des vols avions.

#### **Ce prix comprend :**

- La demi-pension du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du dernier jour
- L'accompagnement des randonnées par un ou deux animateurs, avec brevet fédéral, en fonction du nombre de participants
- Les transferts en bus sur place
- Les vols avion A/R

#### **Ne sont pas compris :**

- La fourniture des pique-niques du premier jour au dernier jour (à prévoir la veille en fonction des lieux)
- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Le voyage, jusqu'à l'aéroport.

- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

## **INSCRIPTIONS :**

**Les personnes intéressées sont invitées à s'associer**, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits.

Les inscriptions sont ouvertes auprès de la commission séjour envoyer mail à : [mchech@ffrandonnee.fr](mailto:mchech@ffrandonnee.fr)

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin d'inscription et après versement d'un acompte de 25% par CB avec paiement sur le site Helloasso, selon les instructions qui vous serons transmises par mail.

## **ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (si vous payez avec une CB Visa Premier, MasterCard ou GOLD vous n'avez pas besoin de souscrire l'assurance annulation et interruption de séjour).

## **PAIEMENTS :**

Acompte de 25% à l'inscription soit **500 €**. Date limite **10 janvier 2026**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription **58 €**.

Deuxième acompte **500 €** avant le **30 mars 2026**

Troisième acompte **500 €** avant le **30 juin 2026**

Solde du séjour **500 €** avant le **30 août 2026**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

**Tous ces règlements seront** faits sur le lien helloasso du CDRP06.

## **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

-Annulation faite avant le **10/01/2026** : restitution des sommes versées.

-Annulation faite entre le **10/01/2026** et le **30/03/2026** : retenue des sommes versées.

-Annulation faite entre le **29/03/2025** et le **30/06/2026** : retenue des sommes versées.

-Annulation faite entre le **29/06/2025** et le **30/08/2026** : retenue des sommes versées.

-Annulation postérieure au **29/08/2026** : retenue de 100% du montant total du séjour.

**(Les sommes retenues seront remboursées par l'assurance si vous avez souscrit l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation justifiée) Cf. Notice sur les assurances jointe (annexe 10)**

## **DIVERS :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

## **CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ le participant peut céder son contrat à tout licencié titulaire d'une licence FF Randonnée valide ou d'un Pass Découverte valide et remplissant les conditions requises pour le séjour, au plus tard 7 jours avant le départ du séjour. L'organisateur pourra refuser la personne proposée si celle-ci n'a pas l'expérience et/ou les capacités physiques requises pour les randonnées du séjour.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site du CDRP06  
[alpes-maritimes@ffrandonnee.fr](mailto:alpes-maritimes@ffrandonnee.fr) / RANDONNER & SEJOURS / Séjours-Randonnée /Documents utiles pour vos séjours

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051